



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone



Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Avril 2017			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Dimanche 02	Marche St Viatre Départ salle des fêtes		
Jeudi 06	Yvoy le Marron P.U.11kms	Parking: Place de l'Eglise	D. Arrachepied
Vendredi 07	Réunion voyage Piriac 16h salle du stade des Bruyères		
Dimanche 09	Marche Pierrefitte sur Sauldre		
Jeudi 13	Souigny en Sologne P.U.10kms	Parking : A Gauche en arrivant	D. Arrachepied
Jeudi 20	La Ferté Beauharnais P.P.8 G.P.11kms	Parking: Etang communal	R. Alzy D. Lepetit
Dimanche 23	Marche des donneurs de sang Lamotte Départ stade des Bruyères		
Mardi 25	Marche à Chitenay Fiche à venir		
Jeudi 27	St Viatre + restaurant P.P.8 G.P.12kms	Parking: Salle des fêtes Restaurant tête de veau à 13h	J.B. Lepretre
Mai 2017			
Jeudi 04	Menestreau en V. Le Ciran P.U.12kms	Parking: Salle des fêtes	D. Arrachepied
Jeudi 11	Lamotte Beuvron Le Stade P.P.8 G.P.11kms	Parking: Stade des Bruyères	D. Arrachepied
Lundi 15	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 18	Pierrefitte Les Génévriers P.U.11kms	Parking: Rte des Levrys à Nouan le Fuzelier	J.B. Lepretre
Mardi 23	Marche à Orléans Ile Charlemagne Fiche à venir		
Jeudi 25	Lamotte B. Boucheteau P.P.8 G.P.10kms	Parking: Rte de Chaumont A Gauche après l'autoroute	D. Arrachepied

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2016-2017

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable. IL est rappelé que pendant les marches on ne doit pas dépasser le responsable du parcours.